

SOCIETE / ORGANISME :

Adresse de facturation :

CP : Ville :

Représenté par : Fonction :

Tél : Email :

RESERVATION D'UN ATELIER PROJET / TABLE RONDE

TARIFS HT

 ATELIER SIMPLE Quantité : // Tarif unitaire : 1 200 €

Durée : 45 minutes. Inclus : 2 accréditations + Dossier 4 pages dans le Guide des Projets Urbains

 ATELIER DOUBLE / TABLE RONDE Quantité : // Tarif unitaire : 1 920 €

Durée : 2 x 45 minutes ou 1 x 1h30. Inclus : 4 accréditations + Dossier 8 pages dans le Guide des Projets Urbains

COMPREND : > La mise à disposition d'une salle d'atelier-projet équipée
> La mise en avant de votre projet sur les supports de communication
> Une fiche de présentation de votre projet sur le site ProjetsUrbains.com

 OPTION : Assistance pour la conception et l'animation de votre atelier / table-ronde : 1 500 €

SERVICES RESERVES AUX PORTEURS DE PROJETS

TARIFS HT

- Distribution de document à l'entrée et à la sortie de votre atelier 500 €
- Réalisation d'un tiré à part 4 pages (500 exemplaires) 850 €
- Reportage photo de votre atelier 300 €
- Captation vidéo intégrale de votre atelier + Diffusion Innovapresse 900 €
- Interview vidéo + Diffusion Innovapresse 900 €
- Article rédactionnel sur Innovapresse 1 000 €
- Interview ½ page dans le magazine Traits Urbains 1 500 €
- Emailing Innovapresse dédié à votre société / projet 3 500 €

COMMANDE D'ACCRÉDITATIONS SUPPLÉMENTAIRES

TARIFS HT

TARIF SPECIAL « PORTEURS DE PROJETS » : -30% (soit 182 € au lieu de 260 €)

Je commande accréditations au tarif unitaire de 182 € pour un montant total de€ HT.

DATE / SIGNATURE / CACHET DE L'ENTREPRISE

TOTAL H.T. €

TVA 20% €

TOTAL T.T.C. €

SOCIETE / ORGANISME :

Adresse de facturation :

CP : Ville :

Représenté par : Fonction :

Tél : Email :

PACKS EXPOSANTS – TARIFS PORTEURS DE PROJETS (-30%)

TARIFS HT

► FORFAIT TOUT INCLUS

- Stand équipé
- Reportage photo sur stand
- Reportage vidéo sur stand
- Page de publicité dans le Guide

 STAND SIMPLE : 1 960 € (au lieu de 2 800 €) **STAND DOUBLE : 2 660 €** (au lieu de 3 800 €)

SERVICES À LA CARTE – TARIFS PORTEURS DE PROJETS (-30%)

TARIFS HT

► STAND ÉQUIPÉ

*Inclus : Fond de stand + Table + 2 chaises*SIMPLE 9 m² 1 050 € (au lieu de 1 500 €)DOUBLE 18 m² 1 750 € (au lieu de 2 500 €)

COMPREND :

- Le montage assuré par l'organisateur
- Une page de présentation dans le Guide
- 2 accréditations + l'application mobile pour scanner les badges de vos interlocuteurs
- Une remise de -30% sur les accréditations supplémentaires

Option : Reportage photo sur votre stand 300 €Option : Reportage vidéo sur votre stand + diffusion Innovapresse 650 €Option : Page de publicité face à votre fiche dans le Guide des Projets Urbains 800 €

DATE / SIGNATURE / CACHET DE L'ENTREPRISE

TOTAL H.T. €

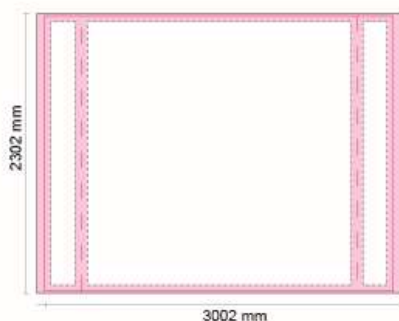
TVA 20% €

TOTAL T.T.C. €



Gabarit Stand tissu Eco 3x3

(Ne pas utiliser ce gabarit pour votre fichier)



- **Détail:**
Placez vos visuels importants (texte, logo...) dans cette zone
- **Contour**
Correspond au format final de l'impression sur le produit
- **Aligné**
Étirez votre fond jusqu'à cette ligne pour éviter d'avoir du blanc après la découpe
- - - **FE**
- **Zone**
Ne pas placer de texte, ni de logo dans cette zone

- Ne pas modifier la dimension du document.
- Ne pas débloquer ni modifier le calque «Consignes». Travailler sur le calque «Template» ou sur un autre calque de votre choix.
- Vectoriser les typographies.
- Le fichier doit être envoyé en CMJN. Tous les éléments en RVB ou PANTONE seront automatiquement convertis en CMJN.
- La résolution doit être de 300dpi

Enregistrer le document avec les dimensions de la zone de travail, sans traits de coupe et sans repères de montage. Vérifier que le calque «Consignes» ne soit pas exporté ou visible.

Dispositions générales

Le participant à la manifestation s'engage formellement à respecter le présent règlement. En outre, il s'engage à prendre connaissance et à accepter sans réserve les prescriptions édictées par l'Administration du lieu de la manifestation, notamment en matière de sécurité.

1. Obligations de l'organisateur

L'organisateur, Innovapresse, s'engage à assurer à LYON, la bonne tenue de la manifestation qui se déroulera le 26 janvier 2021 de 9h00 à 23h00. La date pourra cependant être modifiée par l'organisateur, et ce sans que le participant puisse s'y opposer ou réclamer une quelconque indemnité s'il était de l'intérêt même de la manifestation, compte tenu de son objet, qu'une telle modification intervienne à charge pour l'organisateur d'en aviser par écrit le participant au plus tôt un mois avant son ouverture.

2. Obligations du participant

Le présent contrat de participation doit obligatoirement être accompagné d'un bon de commande administratif concernant les collectivités. A défaut d'un règlement avant le 6 mars (sauf pour les collectivités qui paient « sur service fait »), le projet ne pourra pas être inscrit au FPU. Faute de règlement correspondant, le signataire n'en demeure pas moins débiteur de la somme indiquée. Le présent engagement de participation à la manifestation en qualité de « participant » est définitif et irrévocable. En cas de désistement avant le 26 décembre pour une raison de force majeure, l'intégralité du montant TTC de la participation sera remboursée par l'organisateur.

Après le 26 décembre, aucun remboursement ne sera effectué, et le montant de la participation, intégralement dû dès la signature du présent contrat d'adhésion, devra être payé suivant les modalités dudit contrat. Un participant a le droit de se faire remplacer,

à condition de prévenir l'organisateur au minimum 48 heures avant la date de la manifestation, et en communiquant ses coordonnées précises.

3. Sécurité ordre et police

Le participant est tenu de respecter scrupuleusement les mesures d'ordre intérieur à la manifestation ou toutes mesures de police prescrites non seulement par l'Organisateur mais par toute autorité compétente.

4. Sanctions

Toute infraction par le participant aux dispositions générales du présent règlement prévues par l'article 2 ; concernant le règlement du montant de la participation, entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable, s'agissant d'infraction à des conditions essentielles et déterminantes d'adhésion au présent contrat, l'exclusion immédiate du participant de l'enceinte de la manifestation et ce sans remboursement du montant de sa participation ou d'une quelconque somme par lui versée qui restera acquise à l'organisateur. Toute autre infraction par le participant aux dispositions générales du présent règlement pourra entraîner les mêmes sanctions, mais après une mise en demeure préalable d'y remédier restée sans effet dans un délai de 24 heures à compter de sa réception.

5. Loi applicable – attribution de juridiction

Le présent contrat d'adhésion est régi par la loi française, sa version française unique étant seule opposable aux parties, ce que ces dernières reconnaissent expressément. En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat d'adhésion, le Tribunal du siège social de l'organisateur sera seul compétent pour en connaître ce que les parties acceptent expressément.

6. Informatiques et libertés, droits d'auteur

Les informations, y compris les photos, qui sont demandées sont indispensables à la conclusion du présent contrat et à l'accès au FPU. Elles sont libres de tous droits de reproduction. Elles sont communiquées au tiers et aux partenaires avec lesquels Innovapresse a contracté pour les besoins de l'exécution du présent contrat et pourront être utilisées, avec mention de la source, sur tous supports de diffusion relatifs au Forum, y compris sur le réseau Internet. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le signataire peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les informations le concernant présentes dans notre fichier, auprès du directeur du Forum auquel il participe.